

RECHERCHE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Développement de la recherche universitaire	52.02
SOUTIEN A LA RECHERCHE PUBLIQUE	

PROGRAMME(S)

Développement de la recherche universitaire

TYOLOGIE DES CREDITS

AA

EXPOSE DES MOTIFS

Les priorités en termes de recherche et d'enseignement supérieur découlent des priorités du plan de mandat, des orientations du schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI) et de la convention cadre passée entre la Région, la Communauté d'Universités et Etablissements UBFC et ses membres fondateurs (UB, UFC, UTBM, Agro-Sup, ENSMM, BSB et ENSAM) et la convention pluriannuelle avec l'INRA.

Cette fiche vise à présenter le règlement d'intervention de la politique recherche de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

BASES LEGALES

- Article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE)
- Régime cadre exempté de notification n° SA.40391 relatif aux aides à la Recherche, au développement et à l'Innovation (RDI)
- Communication de la Commission. Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01
- Loi ESR du 22 juillet 2013, articles 14, 15 et 16
- Lois du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et du 7 août 2015 (NOTRe) : instituant la Région chef de file pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation
- Code Général des Collectivités Territoriales L.1511-1 et suivants et R.1511-1 et suivants

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

OBJECTIFS

L'objectif principal est l'accompagnement et le développement, à court et moyen terme, de la recherche publique vers l'excellence, en favorisant le transfert de technologies et de connaissances et la création d'activité sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté.

L'intervention régionale en soutien à la recherche publique se décline en 2 volets principaux :

- i) L'accompagnement à l'excellence (X.LAB), adossée notamment aux interventions de l'Etat dans le cadre du programme d'investissements d'avenir
- ii) Le soutien aux projets en émergence (E.LAB). Il intègre :
 - Les projets structurants d'envergure
 - L'amorçage de projets de recherche

BENEFICIAIRES

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts ou organismes de recherche, Centre Hospitalier Régional Universitaire, Centre Hospitalier Universitaire, Centre Georges François Leclerc. Les collectivités locales et les associations sont également éligibles pour l'amorçage de projets de recherche en émergence.

NATURE DE L'INTERVENTION, TYPOLOGIE DE PROJET ET DISPOSITIFS

Subventions hors régime d'Etat.

Projets annuels et pluriannuels adossés à un laboratoire de recherche de Bourgogne-Franche-Comté.

Les 7 annexes jointes au règlement d'intervention présentent en détail les dispositifs :

Annexe 1 : recherche excellence (volet excellence)

Annexe 2 : recherche projets structurants d'envergure (volet émergence)

Annexe 3 : recherche amorçage de projets en émergence (volet émergence)

Annexe 4 : accompagnement nouvelle équipe recherche (volet excellence et émergence)

Annexe 5 : mobilités (volet excellence et émergence)

Annexe 6 : plateformes (volet excellence et émergence)

Annexe 7 : colloques (volet excellence et émergence)

CRITERES D'ELIGIBILITE

Critères de sélection :

Seront pris en compte les projets ayant un lien avec :

- les enjeux du territoire et les priorités régionales fixées (mobilisation FEDER, transition énergétique-écologique...)
- le soutien à la structuration et au développement de l'UBFC (ex : I-SITE, renforcement des campus thématiques)
- le retour direct ou indirect sur le territoire régional en lien avec le tissu économique et les enjeux sociétaux

La pluridisciplinarité sera privilégiée pour les projets d'émergence structurants.

Classements et expertises :

Evaluation indépendante de la pertinence scientifique et classement par les établissements.

L'UBFC apportera un avis pour chacun des dossiers en termes de pertinence et cohérence du projet pour le territoire exceptés pour ceux qu'elle portera directement.

La Région tiendra compte du classement des écoles doctorales pour les demandes de thèses.

PROCEDURE

Intervention de la Région dans le cadre d'appels à projets selon un calendrier déterminé annuellement. Sur le volet émergence des appels à projets thématiques pourront être mis en place.

Dépôt des dossiers sur la plateforme dématérialisée de gestion des aides régionales (OLGA)

Instruction des demandes pour éligibilité effectuée par les services de la Région

Classement par les instances compétentes des établissements bénéficiaires et avis de la COMUE UBFC sur la pertinence et la cohérence à l'échelle du territoire.

Attribution des aides dans la limite des crédits votés

DECISION

Assemblée plénière ou Commission permanente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

EVALUATION / INDICATEURS

Mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer la politique recherche suivant les priorités de la politique régionale globale, du SRESRI et des objectifs de la stratégie de mandat.

Evaluation au niveau de chacun des projets recherche au regard de ces objectifs au moment du dépôt de la demande et au préalable au solde de l'aide régionale.

TEXTES DE REFERENCES

- Délibération n° ----- du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté du 17 novembre 2017

Politique : Recherche

Programme : Développement de la recherche

Annexe : Dispositif projets recherche d'excellence

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

OBJECTIF

Favoriser l'attractivité et le rayonnement de la recherche publique en accompagnant les projets d'excellence conduits en Bourgogne-Franche-Comté :

- la dynamique du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et en particulier l'I-SITE
- les chaires d'excellence scientifique, les récompenses ou reconnaissances de niveau national ou international attribuées à un chercheur ou une équipe (médaille du CNRS, prix Abel, distinction ERC, IUF...)

BENEFICIAIRES

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts ou organismes de recherche, Centre Hospitalier Régional Universitaire, Centre Hospitalier Universitaire, Centre Georges François Leclerc.

NATURE

Subvention

MONTANT, FINANCEMENT

Projets comportant un cofinancement

Les chaires d'excellence scientifique, les récompenses ou reconnaissances de niveau national ou international devront être attribuées depuis moins de 3 ans au premier janvier de l'année de la demande.

	Investissement	Fonctionnement
Modalités	Jusqu'à 100% du montant régional sollicité dans la limite de l'enveloppe dédiée	
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • acquisition d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> • contrat post-doctoral • contrat doctoral (36 mois) • personnel technique • stagiaire de Master 2 • consommables • prestations de services • frais de mission • petits équipements < 5000 €

DEPOT DE DOSSIER

Dépôt des dossiers sur la plateforme dématérialisée de gestion des aides régionales (OLGA) lors de un à deux appels à projets annuels.

Politique : Recherche

Programme : Développement de la recherche

Annexe : Dispositif projets structurants d'envergure

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

OBJECTIF

Contribuer au rayonnement de la recherche publique en émergence en soutenant des projets pluridisciplinaires ambitieux afin de structurer durablement la recherche en Bourgogne-Franche-Comté et tendre vers l'excellence.

BENEFICIAIRES

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts ou organismes de recherche, Centre Hospitalier Régional Universitaire, Centre Hospitalier Universitaire, Centre Georges François Leclerc.

NATURE

Subvention

MONTANT, FINANCEMENT

Projets pluridisciplinaires

	Investissement	Fonctionnement
Modalités	Jusqu'à 100% dans la limite de l'enveloppe dédiée	
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> acquisition d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> contrat post-doctoral contrat doctoral (36 mois) personnel technique stagiaire de Master 2 consommables prestations de services frais de mission petits équipements < 5 000 €

DEPOT DE DOSSIER

Dépôt des dossiers sur la plateforme dématérialisée de gestion des aides régionales (OLGA) lors d'un appel à projets annuel.

Politique : Recherche

Programme : Développement de la recherche

Annexe : Dispositif amorçage de projets de recherche

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

OBJECTIF

Contribuer à l'amorçage de la recherche publique d'intérêt territorial en soutenant l'initiation de projets collaboratifs, originaux et innovants portés par une équipe de recherche localisée en Bourgogne-Franche-Comté afin de les amener vers des projets structurants en émergence.

BENEFICIAIRES

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts ou organismes de recherche, Centre Hospitalier Régional Universitaire, Centre Hospitalier Universitaire, Centre Georges François Leclerc, collectivités locales et associations.

NATURE

Subvention

MONTANT, FINANCEMENT

	Investissement	Fonctionnement
Modalités	Jusqu'à 100% dans la limite de l'enveloppe dédiée Plafond d'intervention de 25 000 € ou 100 000 € si contrat doctoral	
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> acquisition d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> consommables petits équipements et prestations de service < 5 000€ frais de mission < 5 000 € contrat doctoral (36 mois)

DEPOT DE DOSSIER

Dépôt des dossiers sur la plateforme dématérialisée de gestion des aides régionales (OLGA) lors d'un appel à projets annuel.

Politique : Recherche

Programme : Développement de la recherche

Annexe : Dispositif accompagnement nouvelle équipe de recherche

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

OBJECTIF

Favoriser l'installation en région Bourgogne-Franche-Comté de scientifiques prometteurs ou reconnus dans un environnement de recherche propice au démarrage rapide de leurs travaux en accompagnant une nouvelle équipe de recherche.

BENEFICIAIRES

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts ou organismes de recherche.

NATURE

Subvention

MONTANT, FINANCEMENT

Intervention : chercheurs titularisés depuis moins de 2 ans issus d'une formation à la recherche ou d'un parcours professionnel de plus de 2 ans effectué hors Bourgogne-Franche-Comté.

	Investissement	Fonctionnement
Professeur ou Directeur de recherche	80 000 € maximum + un contrat post doctoral de 12 mois dans la limite de l'enveloppe dédiée	
Maître de conférence ou chargé de recherche	40 000 € maximum dans la limite de l'enveloppe dédiée	
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> acquisition d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> contrat post doctoral consommables prestations de service frais de mission petits équipements < 5 000 €

DEPOT DE DOSSIER

Dépôt des dossiers sur la plateforme dématérialisée de gestion des aides régionales (OLGA) lors d'un appel à projets annuel.

Politique : Recherche

Programme : Développement de la recherche

Annexe : Dispositif mobilité entrante ou sortante

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

OBJECTIF

Développer la recherche d'excellence par un soutien à la mobilité entrante ou sortante de chercheurs prometteurs ou reconnus.

*Pour la mobilité entrante, sont éligibles les chercheurs étrangers titulaires ayant obtenu une thèse dans une unité de recherche / laboratoire installé hors du territoire national.

*Pour la mobilité sortante, sont concernés les chercheurs statutaires de Bourgogne-Franche-Comté ayant un projet de collaboration dans une unité de recherche / laboratoire installé hors du territoire national.

BENEFICIAIRES

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts ou organismes de recherche, Centre Hospitalier Régional Universitaire, Centre Hospitalier Universitaire, Centre Georges François Leclerc.

NATURE

Subvention

MONTANT, FINANCEMENT

	Fonctionnement	
	Mobilité entrante	Mobilité sortante
< 35 ans*	4 000€ / mois pour une période de 12 mois	3 000€ / mois pour une période comprise entre 3 et 12 mois consécutifs
>= 35 ans*	6 000€ / mois pour une période comprise entre 1 et 4 mois	
Dépenses éligibles	salaire chargé	1 aller-retour pour le chercheur entre le pays d'accueil et la France (train et/ou avion), frais d'hébergement, abonnement de transports en commun

* âge pris en compte au premier janvier de l'année de la demande

DEPOT DE DOSSIER

Dépôt des dossiers sur la plateforme dématérialisée de gestion des aides régionales (OLGA) lors d'un appel à projets annuel.

Politique : Recherche

Programme : Développement de la recherche

Annexe : Dispositif plateformes

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

OBJECTIF

Contribuer à l'acquisition mutualisée d'équipements de haute performance destinés à la recherche et/ou à la prestation de services pour des plateformes de recherche publique enseignement supérieur localisées en Bourgogne-Franche-Comté.

Favoriser les collaborations entre les plateformes de Bourgogne-Franche-Comté.

BENEFICIAIRES

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts ou organismes de recherche, Centre Hospitalier Régional Universitaire, Centre Hospitalier Universitaire, Centre Georges François Leclerc.

NATURE

Subvention

MONTANT, FINANCEMENT

	Investissement	Fonctionnement
Modalités	Jusqu'à 100% dans la limite de l'enveloppe dédiée	Durée maximum 6 mois non renouvelable
Dépenses éligibles	Acquisition d'équipements	Salaire chargé de personnels techniques en lien avec les investissements réalisés

DEPOT DE DOSSIER

Dépôt des dossiers sur la plateforme dématérialisée de gestion des aides régionales (OLGA) lors d'un appel à projets annuel.

Politique : Recherche

Programme : Développement de la recherche

Annexe : Dispositif colloques

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

OBJECTIF

Favoriser l'organisation de colloques scientifiques de portée internationale en Bourgogne-Franche-Comté.

BENEFICIAIRES

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts ou organismes de recherche, Centre Hospitalier Régional Universitaire, Centre Hospitalier Universitaire, Centre Georges François Leclerc.

NATURE

Subvention

MONTANT, FINANCEMENT

- Dépenses éligibles :

Frais de communication, location de salle, frais de transport et hébergement des congressistes, frais de restauration, de réception, actes du colloque, vacation ou recrutement spécifique (pas de frais de personnels permanents).

- Taux d'intervention :

20% maximum du budget prévisionnel

- Plafond d'intervention :

5 000 € TTC

- Paiement

Pour les budgets prévisionnels de colloques de 25 000 € et plus : versement de la subvention de 5 000 € dès 25 000 € de dépenses justifiées. 80% des dépenses doivent être engagées sur la période comprenant les 15 jours précédant et suivant les dates de tenue du colloque.

DEPOT DE DOSSIER

Dépôt des dossiers sur la plateforme dématérialisée de gestion des aides régionales (OLGA) lors d'un appel à projets annuel.